

Tarifs 2021/2022 : tarifs mensuels applicables sur 10 mois.

	Régime	Maternelle	Primaire	Collège	LEG	LET
1	Scolarité *	85,00 €/mois	80,60 €/mois	103,30 €/mois	104,00 €/mois	139,40€/mois
2	Demi-pension **	82,70 €/mois 4 repas/semaine	82,70 €/mois 4 repas/semaine	90,00 €/mois 4 repas/semaine	112,40 €/mois 5 repas/semaine	112,40 €/mois 5 repas/semaine
3	Internat ***			487,80 €/mois	487,80 €/mois	487,80 €/mois
4	Cotisation UDAPEL 37 + APEL Marmoutier (inclus abonnement annuel à Famille Éducation)/famille/famille/famille/famille/famille

TARIF DU REPAS OCCASIONNEL : 7,42 €

* Pour un élève externe, additionner les lignes 1 et 4.

** Pour un élève demi-pensionnaire, additionner les lignes 1, 2 et 4.

*** Pour un élève interne, additionner les lignes 1, 3 et 4.

Options École

	Carnet de 10	Forfait
Garderie du matin	20,00 €	172,00 €
Étude du soir	37,00 €	237,00 €

Options Collège/Lycée

Étude surveillée : 220 €

Réductions forfaitaires annuelles : *Par famille pour plusieurs enfants inscrits à Marmoutier :*

Par famille pour 2 enfants 74,00 €

Par famille pour 3 enfants 124,00 €

Par famille pour 4 enfants 171,00 €

Par famille pour 5 enfants : remise de la contribution des familles pour l'aîné.

Assurance individuelle accidents

L'établissement assure tous les élèves en individuelle accident dans le cadre des activités scolaires et extra-scolaires. La notice d'information détaillant les garanties et informations contractuelles ainsi que l'attestation sont téléchargeables sur le site de la Mutuelle Saint-Christophe : www.saint-christophe-assurance.fr rubrique informations pratiques.

La facture annuelle vous sera adressée en octobre avec l'échéancier établi en fonction du mode de règlement choisi.

En cas de départ ou d'arrivée en cours d'année, tout mois commencé est dû par le Responsable Légal.

Demi-pension : Le choix du régime est DEFINITIF pour l'année scolaire. Toute demande de dérogation dûment motivée devra être faite EXCLUSIVEMENT par courrier adressé au chef d'établissement **jusqu'au 10 septembre (dernier délai)**.

En cas d'absence JUSTIFIÉE supérieure à deux semaines consécutives, une remise sur la demi-pension pourra être consentie sur demande écrite de la famille adressée au chef d'établissement.

ECOLE – COLLEGE – LYCEE				COLLEGE	ECOLE UNIQUEMENT	
Nom	Prénom	Classe	Régime	Etude surveillée	Garderie matin	Etude du soir

Observations partic _____

Merci de compléter cette grille après avoir lu attentivement les indications données.

Mettre une croix dans les cases qui correspondent à vos choix.

Conditions générales de paiement : L'OGEC conseille aux familles d'opter pour le prélèvement SEPA

J'opte pour le prélèvement mensuel (10 mois) :

1^{ère} échéance le 15/09 : 130 €/enfant pour les externes et les ½ pensionnaires 430 €/enfant pour les internes.

Échéances suivantes : 15% de la facture annuelle d'octobre à décembre, 10% de janvier à mai et 5% en juin.

Pour toute nouvelle option pour ce mode de paiement ou en cas de changement de domiciliation bancaire, veuillez compléter et retourner le « MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA ».

J'opte pour le paiement trimestriel (3 mois) : 45% de la facture annuelle au 05/10, 35% au 05/12 et 20% au 05/03.

L'OGEC a confié à une société extérieure le recouvrement systématique des impayés. Dans ce cas, s'ajoutent aux frais de scolarité, les frais de recouvrement. Nous vous invitons, en cas de difficultés de paiement, à prendre contact par anticipation avec le chef d'établissement.

Frais de 1^{ère} inscription : ils sont à régler au moment de l'inscription pour les nouvelles familles. Ces frais sont acquis à l'établissement, ils correspondent aux frais administratifs générés par l'inscription ; ils ne sont donc pas remboursés si la famille se désiste avant la rentrée scolaire. **50 € par famille non remboursables.**

Arrhes d'inscription : il est exigible lors de la confirmation de l'inscription. Il sera déduit de la facturation. Si l'inscription ne se confirmait pas pour une cause réelle et sérieuse (cf convention de scolarisation), cet acompte ne pourra être remboursé :

- Nouveaux élèves : 110€ pour les externes et ½ pensionnaires, 400€ pour les internes ;
- Anciens élèves : 80€ pour les externes et ½ pensionnaires, 200€ pour les internes.

Responsable 1 – Mme/M. : Responsable 2 – Mme/M. :

Déclarent avoir pris connaissance des termes de la présente convention.

Les factures seront adressées par mail à l'adresse suivante :@.....

Le : Le :

Signature : Porter la mention « Lu et Approuvé » Signature : Porter la mention « Lu et Approuvé »

Signature obligatoire des deux responsables